

Décision

Générale

colonial

Décision n° 572 du 19 mai 1961 :

n° 572

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
19 mai 1961

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1961

Date du numéro
31 mai 1961

TEXTE INTÉGRAL

Au titre du congé annuel prévu par l'arrêté n° 59/SPCG du 17 mai 1958, une autorisation d'absence pour la durée des vacances scolaires à passer à Besancon (Doubs), 10, chemin des Vareilles du Milieu, est accordée à M. Hanhart Paul, instituteur du 7e échelon (indice 294, groupe III). M. Hanhart Paul qui voyagera accompagné de son épouse et le 2 juin 1961. A l'issue de son congé M. Hanhart Paul regagnera son poste dans les mêmes conditions suivant les instructions qui lui seront données. La dépense est imputable sur le budget local, exercice 1961.